

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2017002

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 26/01/2017

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Abrogation de la délibération n°116 du 23 juin 2016 - Acquisition auprès de la succession JACOB des lots n°18 et 31 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50 - Abrogation de la délibération n°168 du 15 septembre 2016 - Acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50

EXPOSE :

Par arrêté en date du 1er février 2016 le Préfet a déclaré d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase, et a déclaré ces mêmes bien cessibles par arrêté du 15 février 2016.

Les biens appartenant à M. ZOUAOUI et à la succession de Mme JACOB, situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50, sont situés au sein du périmètre de la déclaration d'utilité publique susmentionnée.

En application de l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une offre d'indemnisation aux propriétaires a été faite pour l'acquisition des lots décrits ci-après.

Il s'agit pour M.ZOUAOUI du lot n°69 correspondant à un appartement d'une superficie de 28 m², et du lot n°58 correspondant à un cabanon d'une superficie de 4 m², soit au total 23/1000^e de la copropriété, anciennement situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment B aujourd'hui démoli.

Pour la succession de Mme Jeanne JACOB, il s'agit des lots n°18 et 31, correspondant à des caves, situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment A. Compte tenu de la faible valeur des biens, il a été convenu avec les héritiers de Mme JACOB de les acquérir chacune à l'euro symbolique et de prendre en charge les frais notariés liés à la succession

Le conseil municipal a délibéré les 23 juin et 15 septembre 2016 en vue d'autoriser la signature des actes notariés d'acquisition des biens précités. Or, l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny a opéré le transfert de la propriété desdits biens au profit de la Commune. Dès lors, il convient non pas d'autoriser l'acquisition mais le paiement

d'une indemnité pour dépossession des biens et la signature du protocole afférent et d'abroger les délibérations susmentionnées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-d'abroger la délibération n°168 du 15 septembre 2016 d'acquisition auprès de M. ZOUAOUI des lots n°58 et 69 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

-d'autoriser l'indemnisation de M. ZOUAOUI pour les lots n°69 et n°58, anciennement situés dans le bâtiment B aujourd'hui démoli au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée U 43, pour un montant de 15 000 €, et la signature de l'acte relatif à l'indemnisation susmentionnée.

-d'abroger la délibération n°116 du 23 juin 2016 d'acquisition auprès de la succession de Mme JACOB des lots n°18 et 31 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

-d'autoriser l'indemnisation des héritiers de Mme JACOB pour les lots n°18 et 31, correspondant à des caves, situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment A, à l'euro symbolique pour chacun desdits lots auquel s'ajoute la prise en charge par la Commune des frais notariés liés à la succession de Mme Jeanne JACOB, et la signature de l'acte relatif à l'indemnisation susmentionnée.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 35

DU 26 JANVIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 26 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soisig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. **CECCOTTI-RICCI Roland**, BEAUDET Pascal, **LE HYARIC Patrick**, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme **LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. Mohamed Fathi ,	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

M. MONINO Jean-François arrivé à partir de la question n°9

M. KARROUMI Sofienne arrivé à partir de la question n°11

M PLEE Eric arrivé à partir de la question n°5

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme DUCATTEAU Sylvie

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2017002

Signataire : AD

OBJET : Abrogation de la délibération n°116 du 23 juin 2016 - Acquisition auprès de la succession JACOB des lots n°18 et 31 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0272 en date du 1er février 2016 portant déclaration d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0392 en date du 15 février 2016 déclarant cessible les biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny en date du 5 avril 2016,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 9 juin 2016,

Vu le courrier de la Commune en date du 8 mars 2016 relatif à l'offre d'indemnisation dans le cadre de la procédure d'expropriation susmentionnée,

Vu la délibération n°116 du conseil municipal du 23 juin 2016,

Considérant que Mme Jeanne JACOB est propriétaire des lots n°18 et 31, correspondant à des caves, situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment A, dans le périmètre d'emprise du futur sixième collège qui fait l'objet d'une procédure d'expropriation engagée par la Commune,

Considérant qu'au vu de la faible valeur des biens, il a été convenu avec les héritiers de Mme JACOB de les acquérir chacune à l'euro symbolique et de prendre en charge les frais notariés liés à la succession,

Considérant que l'ordonnance d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bobigny a opéré le transfert de la propriété desdits biens au profit de la Commune,

Considérant dès lors qu'il convient d'abroger la délibération n°116 du conseil municipal du 23 juin 2016 d'acquisition auprès de la succession JACOB et d'autoriser le paiement d'une indemnité pour dépossession des biens et la signature du protocole afférent,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°116 du 23 juin 2016 d'acquisition auprès de la succession JACOB des lots n°18 et 31 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.

DECIDE d'indemniser les héritiers de Mme Jeanne JACOB pour les lots n°18 et 31, correspondant à des caves, situés au sein de la copropriété du 51 rue Sadi Carnot, dans le bâtiment A, à l'euro symbolique pour chacun desdits lots auxquels s'ajoute la prise en charge par la Commune des frais notariés liés à la succession de Mme Jeanne JACOB.

AUTORISE la maire à signer l'acte relatif à l'indemnisation susmentionnée, à le réitérer le cas échéant devant notaire et à ordonnancer toutes les dépenses relatives à ces actes.

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



Reçu en préfecture le : 27/01/2017

Publié le : 27/01/2017

Certifié exécutoire le : 27/01/2017

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

